

APPEL À PROJETS
ÉTAT - CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE -
RÉGION NORMANDIE -
DÉPARTEMENTS DE L'ORNE,
DE L'EURE ET DE LA MANCHE

2021

**SOUTIEN
À LA PRODUCTION
VIDÉOMUSIQUE
EN RÉGION NORMANDIE**

2018-2021

CONTRAT DE FILIÈRE

**MUSIQUES ACTUELLES
ET VARIÉTÉS**

~ NORMANDIE ~

CRÉDITS

Le présent document est une publication des partenaires État, Centre national de la musique, Région Normandie, départements de l'Orne, de l'Eure et de la Manche.

Toute utilisation ou reproduction totale ou partielle est soumise à l'utilisation du crédit « Sources : APPEL À PROJETS 2021 - État - Centre national de la musique - Région Normandie - Départements de l'Orne, de l'Eure et de la Manche ».

Avril 2021

Watson Moustache

CRÉATION

Le contrat de filière musiques actuelles conclu entre l'État (MC-DRAC Normandie), le Centre national de la musique (CNM), la Région Normandie, les départements de l'Orne, de la Manche, de l'Eure, a pour but de soutenir et de développer la filière régionale des musiques actuelles et des variétés sur le nouveau territoire de la région Normandie. Sur la période considérée, il a pour principaux objectifs :

- d'instituer un dialogue pérenne avec la filière et la diversité de ses partenaires publics et privés, en s'appuyant sur un processus d'observation et de diagnostic ;
- de créer un fonds de soutien normand, qui a pour objectif de produire et d'expérimenter des politiques publiques communes entre les parties prenantes, en soutenant des actions et des dispositifs d'accompagnement sous forme d'appel à projets ;
- de produire et d'articuler des politiques publiques en matière d'aide au secteur des musiques actuelles.

L'État (MC-DRAC Normandie), le Centre national de la musique (CNM), la Région Normandie et les départements de l'Orne, de la Manche, de l'Eure ont souhaité engager un travail commun dans le but de faire converger leurs actions et leurs financements.

Les partenaires visent à :

- consolider et développer l'emploi ;
- favoriser la formation professionnelle ;
- contribuer à la viabilité et à la diversité des modèles économiques.

Ce dispositif bénéficie du soutien technique de l'agence Normandie Images.

Objectif de l'aide

L'aide accordée dans le cadre du contrat de filière musiques actuelles en Normandie a pour objectifs de permettre aux producteurs de spectacles (titulaire de la licence 2) et/ou aux labels normands de produire des œuvres audiovisuelles promouvant des artistes musiciens normands et d'encourager la création associant l'image aux musiques actuelles et de permettre d'accroître la notoriété de l'artiste et la diffusion de ses œuvres.

Cet appel à projets vise à soutenir la production d'œuvres audiovisuelles appartenant au genre vidéomusique présentant des qualités techniques et une originalité. À cet effet, il doit :

- s'inscrire dans une stratégie de développement de carrière clairement définie ;
- permettre la professionnalisation de la création vidéomusique dans le champ des musiques actuelles ;
- permettre l'émergence de vidéomusiques travaillées, construites et scénarisées ;
- accompagner la réalisation de vidéomusiques ambitieuses.

Critères d'éligibilité

Bénéficiaires

- soit un producteur de spectacles soit le label de l'EP ou de l'album ;
- le demandeur doit, par obligation, avoir la gestion des droits audiovisuels ;
- la structure demandeuse doit avoir son siège social en Normandie ;
- si le demandeur est un label, il doit avoir déjà produit et commercialisé en physique et/ou numérique un album ou un EP. Il devra pouvoir attester d'un contrat de distribution physique et/ou numérique ou à défaut d'une attestation de distribution physique ou numérique nominative au niveau national pour le projet (merci d'indiquer l'album précédemment produit et commercialisé en physique ou numérique par la structure).

Projets concernés

Thématique 1 : production de clip

Thématique 2 : production de film promotionnel d'un musicien ou un groupe, d'objet audiovisuel (par exemple un web documentaire d'une tournée)

- concernant la production d'un clip, la vidéomusique doit être extraite d'un EP d'au minimum 4 titres différents ou d'un album. Si l'EP ou l'album n'a pas été entièrement enregistré au moment du dépôt du dossier, la demande sera toutefois examinée par la commission d'attribution ;
- le projet doit être réalisé dans les 18 mois après notification de l'octroi de la subvention ;
- le producteur s'engage à respecter la législation sur les droits d'auteur, des artistes-interprètes, des producteurs ainsi que du droit du travail ;
- au minimum 50 % des coûts de production devront être engagés dans un des pays de l'Union européenne. Dans le cas d'un tournage hors de l'Union européenne, le producteur devra fournir le détail des frais engagés pour les pays concernés ;
- au minimum 30 % des coûts de production devront être engagés en Normandie ;
- la subvention ne pourra pas dépasser 80 % du coût de production de la vidéomusique (hors coût de création et d'enregistrement de la partie musicale) plafonnée à 10 000 €.

Critères d'appréciation

Lors de la présentation au comité d'attribution, les projets seront examinés à l'aune des exigences suivantes :

- **écriture, réalisation et postproduction** : qualité du synopsis, des intentions de réalisation, soin apporté à la qualité du rendu de l'image ;

- **cohérence du devis** : adéquation des moyens humains et techniques avec les ambitions du projet ;
- **diffusion** : qualité de la note de production sur les enjeux d'exposition de l'œuvre ;
- **promotion** : pertinence du plan de promotion de l'artiste et cohérence avec la stratégie de développement du projet.

Forme de la demande et modalités de dépôt

Informations sur le projet artistique

- note sur l'artiste, le groupe ou la formation musicale (bio-article de presse, maximum 3 pages) ;
- note d'intention du producteur du groupe précisant le plan de diffusion de la vidéomusique ;
- note d'intention du réalisateur (ou du vidéaste) et du producteur vidéo précisant le dispositif de tournage ;
- CV et courte présentation du réalisateur et/ou du producteur vidéo ;
- synopsis ou scénario (2 pages).

Informations sur la stratégie et l'économie du projet

- la fiche d'identification ;
- le budget type ;
- un plan promotionnel/marketing ;
- attestation de diffusion (préachats) ;
- copie du contrat de distribution physique ou numérique nominatif pour le projet ;
- en cas de coproduction ou de licence, copie du contrat précisant qui conserve la gestion des droits voisins.

Pour répondre à cet appel à projets, merci de télécharger le dossier de candidature en vous rendant sur la plateforme dédiée du site Internet du CNM : <https://monespace.cnm.fr>.

Les dossiers de candidature devront être adressés directement sur : <https://monespace.cnm.fr>.

La date limite de dépôt est fixée au 15/06/2021 inclus.

NB : Toute demande d'aide doit être faite via votre espace personnel « [mon espace](#) ». La création de votre compte sur « mon espace » nécessite un délai de traitement de 72 heures de la part de nos équipes. Veillez à anticiper votre création de compte en amont des échéances indiquées.

Modalités de sélection et conditions de versement de l'aide

L'éligibilité des dossiers de candidature fera l'objet d'une instruction préalable.

Les demandes seront examinées par un comité d'attribution, réunissant la DRAC Normandie, la Région Normandie, les départements de l'Orne, de la Manche et de l'Eure ainsi que le Centre

national de la musique, qui peut solliciter l'expertise des réseaux professionnels et des pôles de compétences régionaux concernés.

Les dossiers retenus feront l'objet d'une aide unique du CNM, gestionnaire du fonds commun. La subvention qui sera attribuée sera versée en deux fois : 70 % à la notification et le solde sur présentation et instruction d'un compte-rendu d'activités, d'un compte-rendu financier signé du représentant légal dans un délai de 6 mois suivant la date de fin du projet.

Accompagnement et conseils au montage du projet :

Par l'agence Normandie Images

Un conseil préalable pourra être apporté aux producteurs dans le montage de leur projet. L'agence pourra apporter un conseil personnalisé aux producteurs et leur fournir une liste de professionnels normands qui correspondent à leur besoin.

Annick Brunet - Secrétaire générale - 02 35 89 12 53

annickbrunet@normandieimages.fr

Par l'agence le FAR

David FOLLIOU – Accompagnement et musiques actuelles – 02 31 27 88 17

accompagnement@le-far.fr

Renseignements :

CNM

Virgile MOREAU – virgile.moreau@cnm.fr

Région Normandie

Lucas BLAYA – lucas.blaya@normandie.fr

DRAC Normandie

Joëlle ROLLAND – joelle.rolland@culture.gouv.fr

Département de l'Orne

Claire AUBRAT – aubrat.claire@orne.fr

Département de la Manche

Anna GHANDRI - anna.ghandri@manche.fr

Département de l'Eure :

Eric MEMETEAU eric.memeteau@eure.fr

2018-2021

CONTRAT DE FILIÈRE

MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS

~ NORMANDIE ~